

sur la côte de l'Atlantique, et aussi sur la côte ouest. Ces pêcheurs devront consacrer leurs énergies à d'autres travaux. Le ministère des Pêches et des Forêts devrait dire aux pêcheurs ce qu'ils doivent faire maintenant.

• (8.20 p.m.)

Sans aucun doute, la pollution par le mercure altère notre environnement; c'est indubitable. Néanmoins, certains de nos pêcheurs devront se lancer dans une autre sorte de pêche. Ils ne pourront le faire que si l'on tient compte de leurs intérêts. Un représentant du ministère des Pêches et des Forêts devrait leur conseiller de pêcher des pétoncles, ou de s'adonner à tel ou tel autre genre de pêche, tout en leur exposant les limites dans certains domaines. C'est pourquoi il nous faut un sous-ministre des Pêches. Comme je l'ai dit, trop de questions restent sans réponses. Une fois le nouveau ministère établi et les responsabilités supplémentaires confiées au ministre, il est moins probable que nous obtenions les réponses à certaines de nos questions. Le ministère des Pêches et des Forêts est bien trop important pour être absorbé par ce nouveau ministère. Le ministre doit assumer aussi certaines des fonctions du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de celui de la Santé nationale et du Bien-être social et, en outre, certaines responsabilités d'autres ministères. La tâche est donc trop lourde pour un seul sous-ministre qui doit aussi voir aux pêcheries. On devrait, à mon avis, nommer un sous-ministre chargé des pêches.

Le ministre montre beaucoup d'ardeur pour le contrôle de la pollution qui suscite aussi de l'enthousiasme chez la plupart d'entre nous. Par ailleurs, il faut en arriver à un juste équilibre et ne pas oublier nos pêcheries. J'ai dit que bien des problèmes restaient sans réponse. Je pensais aux règlements sur les pêches et à des questions telles que la saison du homard et la limite de 12 milles. Il y a aussi le problème des pêcheurs d'espadon. Pourront-ils s'adonner à un autre type de pêche? Que deviendront-ils? Le ministre fera bientôt, j'espère, une déclaration sur la présence de mercure dans l'espadon, par exemple. J'espère que, pour rassurer le consommateur, il dira que tout le poisson n'est pas contaminé. Il a déjà fait une déclaration dans ce sens, je le sais.

Qu'arriverait-il si le consommateur, qui ne mangera pas d'espadon, se mettait à dire brusquement: «Je ne veux pas manger non plus de pétoncles ni de homard». Il faut éviter de se trouver dans cette situation et le ministre doit donc faire une déclaration positive pour dissiper les craintes. Je suis certain qu'il le fera en temps voulu. Bien des problèmes n'ont pas encore été résolus en ce domaine. Étant donné les nouvelles responsabilités que le ministre va assumer, ils retiendront moins l'attention. Voilà pourquoi je dis que cet amendement est bon et qu'il devrait être accepté.

M. Harding: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'amendement à l'étude. J'appuie cet amendement. A mon avis, c'est un amendement simple, mais essentiel. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne pourrait se rallier à l'idée qu'à partir du moment où nous créons un nouveau ministère de l'Environnement qui englobera l'ancien ministère des Pêches et

des Forêts tout en assumant des responsabilités dans le domaine de l'environnement, il faudrait nommer deux sous-ministres qui auraient chacun des attributions précises et distinctes. Voilà l'objectif de cet amendement. Je trouve que c'est une idée excellente. Il me semble, monsieur le président, qu'il suffit d'un peu de bon sens pour se rendre compte que si l'on élargit le champ d'activités d'un ministère tout en confiant à un seul homme la responsabilité de ce ministère élargi, ce dernier se verra amené à consacrer moins de temps qu'auparavant aux questions relatives aux pêcheries et aux forêts relevant de ce ministère. J'estime que nous avons tort de ne pas distinguer nettement les responsabilités concernant l'environnement de toutes les autres responsabilités du ministère. Si on ne le fait pas, on se trouvera dans la même situation que trop souvent par le passé. Vous verrez que, d'une part, le sous-ministre sera chargé des pêches et des forêts, ressources qui sont exploitées, et des intérêts économiques seront en jeu; d'autre part, nous verrons que le même ministre devra ménager la chèvre et le chou. D'un côté, il dira: «Voici ce que nous ferons», et de l'autre: «Non, rien à faire. Nous devons renoncer à ce projet, car sa réalisation nuirait à l'environnement.» Cela n'aurait aucun sens.

Une voix: Il y aurait conflit d'intérêt.

M. Harding: Il y aurait manifestement conflit d'intérêt et sans aucun doute, nous aurions des ennuis si le ministère était ainsi constitué. Puisque nous sommes à former ce ministère, faisons-le bien. Prévoyons deux sous-ministres. D'autres ministères de l'État ont deux sous-ministres. Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il y a un sous-ministre pour chacune des deux parties du ministère. Pour le moment, nous demandons simplement que l'on nomme un sous-ministre des pêches et des forêts, et un autre qui veillera aux fonctions du ministère qui portent sur le milieu. Voilà qui me semble raisonnable.

Qu'on me permette de répéter que si l'on crée un conflit d'intérêt, il sera impossible d'accomplir le travail nécessaire, soit pour les pêches, soit pour l'environnement. Je crois que c'est limpide. Dans son dernier rapport, le Conseil des sciences du Canada a dit au gouvernement quelles mesures il fallait prendre pour les pêches. Il a demandé que l'on augmente considérablement les travaux de recherche sur les côtes est et ouest et dans les eaux intérieures. Il a dit au gouvernement que nous devions disposer de beaucoup plus d'information dans certains domaines.

De plus, le Conseil des sciences a informé le gouvernement actuel que nous ne nous faisons pas une juste idée du potentiel de nos pêches dans tout le pays. Cela me donne à penser, monsieur le président, qu'il y aurait lieu d'étendre les responsabilités du ministère à l'égard des pêches, surtout dans le domaine des recherches et autres activités connexes. Cependant, nous allons, me semble-t-il, ajouter les responsabilités d'un ministère entièrement nouveau à celles du ministère existant et, en conséquence, nous n'obtiendrons pas de résultats satisfaisants dans tous les domaines.